



☎ Mairie : 01 64 04 90 01
☎ Secrétariat : 01 64 04 4433
☎ : 01 64 04 98 90
✉ : mairie.sablonnieres@wanadoo.fr

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

ARRONDISSEMENT DE PROVINS

Mairie de SABLONNIERES

7, Route de la Vallée

CONSEIL MUNICIPAL

6 Avril 2021

Compte rendu

L'an deux mil vingt et un, le 6 avril à 19 h 30

Le Conseil municipal de Sablonnières, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Frédérique DEMAISON.

Présents : Mme Frédérique DEMAISON, Mme Isabelle DELARUE, M. Alain RAFFIN, M. Dominique BELKISSE, M. Maurice DEMAISON, Mme Annick FAGOTIN, M. Angel GARCIA SANCHEZ, M. Dominique LEFEBVRE, Mme Jeannick RAFFIN, M. Jean-François WURTZ.

Absents représentés : M. Alexis BOYER ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DELARUE.
M. Denis LOCHOUARN ayant donné pouvoir à Mme Frédérique DEMAISON.

Absents : M. Pierre-Dominique MONBEIG, M. Geoffrey COLLAS, M. Michel MARICHAL

Date d'affichage : 30 mars 2021

Date de convocation : 30 mars 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DELARUE

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 35.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 12 mars 2021

A l'unanimité

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 12 mars 2021.

2. Vote du Taux des Taxes

A l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition de référence 2020 notifiés sur l'état 1259 par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021 soit :

- Taxe Foncière Bâti	40.56%
- Taxe Foncière non Bâti	55.72%

3. Vote des subventions

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Décide l'attribution des subventions suivantes :

Nom de l'organisme	Montant de la subvention
ASSOCIATION ST HUBERT	350 €
LA CHANTERELLE	350 €
LA VALLEE SPORTIVE	350 €
ART ET PATRIMOINE	350 €
LES AMIS DE L'EGLISE ST MARTIN	350 €
COMITE ANIMATION	1200 €
ALLIANCE MUSICALE	60 €
CHŒUR ECHOS	100 €
PÊCHE DE ST CYR	60 €
DON DU SANG	60 €
ANCIENS COMBATTANTS VPM	100 €
FNACA	60 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS DE REBAIS	100 €
COUNTRY CLUB	350 €
LES SANGLIERS	150 €
US PETIT MORIN	150 €

4. Provisions comptables pour créances douteuses

A l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE ET DECIDE de constituer une provision pour créance douteuse pour la somme de 1 466 €, répartie de la façon suivante :

Montant provisionné pour créance douteuse sur 2 ans : 1 466 €

D'AUTORISER le Maire à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir,

5. Approbation du Budget Primitif 2021

A l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de voter le budget primitif commune 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **950 931.57 €** comme suit :

* Section de Fonctionnement à 666 060.19 €

* Section d'Investissement à 284 871.38 €

AUTORISE Madame le Maire ou un Adjoint délégué à signer tout document nécessaire se rapportant à ce dossier.

6. PNR : Adhésion de Communes

A l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion des communes de Bouleurs, Choisy-en-Brie, Vaucourtois, Montenils et Lescherolles au Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration (SMEP) du projet de Parc Naturel Régional de la Brie et des Deux Morin,

AUTORISE Monsieur le Président du SMEP à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soient constatées, par arrêté préfectoral, les adhésions précitées.

7. Changement des Extincteurs

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que suite au passage de la société effectuant la vérification de la sécurité incendie, il convient de procéder au renouvellement des extincteurs tous les dix ans.

A l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de procéder au renouvellement,

ACCEPTE le devis de la société IBAT pour un montant de 2 532.30€

CHARGE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

8. Achat d'un terrain

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'intérêt de procéder à l'achat d'un terrain près de la Ferme du Domaine. Les démarches auprès des acquéreurs sont en cours afin de connaître les modalités.

9. FER 2021

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural pour la création de trottoir en bordure de la Route d'Hondevilliers pour un montant de travaux estimé à 56 500.00€ HT honoraires maîtrise d'œuvre inclus.

A l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme de travaux présenté par la Maîtrise d'œuvre Didier JAKUBCZAK et Madame Le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montant indiqués.

10. Désignation d'un Référent Bois et Forêt

Suite au courrier des Communes forestières Fédération Nationale nous demandant la désignation d'un Référent Bois et Forêt, Le Conseil Municipal a désigné Mr Maurice DEMAISON.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée

Le présent compte-rendu, à supposer que celui-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Sablonnières, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de la Justice Administrative, les personnes résidant outremer et à étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

La Secrétaire de séance,
Isabelle DELARUE



Le Maire,
Frédérique DEMAISON

